



## COMMUNE DE LACONNEX

### Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 octobre 2018

---

Présents:           Hubert DETHURENS, maire  
                          Jean-Pierre GANTNER, adjoint  
                          Véronique RUDAZ, adjointe

Thierry ARN, Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Maxime DETHURENS, Stéphane GROBETY, Olga MERMET, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN

Excusé : Marc DUPRAZ

#### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2018
2. Présentation du budget de fonctionnement 2019
3. Rénovation de la mairie
4. Modification de la loi cantonale sur la gestion des déchets – consultation des communes
5. Nomination du bureau de vote pour 2019
6. Communications de l'exécutif
7. Divers
8. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h00 et remercie les conseillers/ères de leur présence. Il excuse Marc Dupraz qui ne pourra pas être présent.

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2018

Le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité des présents, avec remerciements à son auteur.

#### 2. Présentation du budget de fonctionnement 2019

Catherine Koumrouyan présente et commente le plan des investissements 2019 et le tableau des amortissements du patrimoine administratif. Elle donne quelques précisions notamment quant à l'adaptation du montant de l'amortissement de la centrale photovoltaïque et des travaux de drainage.

Le projet de budget de fonctionnement 2019 est ensuite présenté sous une forme regroupée, à deux positions de fonction et trois positions de nature.



Les membres du Conseil municipal remercient la secrétaire-comptable pour sa présentation claire et concise.

Catherine Koumrouyan rappelle que le budget détaillé est bien entendu à disposition des conseillers ou de la commission des finances et qu'elle donnera toutes les précisions demandées.

### 3. Rénovation de la mairie

Le maire explique que plusieurs adjudications ont été effectuées selon la liste remise au CM et explique que les travaux de carrelage et plâtrerie ont été attribués à l'entreprise de maçonnerie afin d'éviter la multiplication des répondants en cas de réclamation.

Hubert Dethurens présente les échantillons choisis pour le parquet. Toutefois, il mentionne que la question se pose de prévoir plutôt un plancher dans la salle au rez. Une offre a été demandée. Le maire ajoute préférer que la salle du conseil soit équipée de moquette pour des raisons acoustiques. Les avis des conseillers sur ce point divergent, certains estimant que la moquette n'est plus au goût du jour. Après un débat animé, Andreea Capitanescu Benetti propose au Conseil un vote de sondage : 1 pour la moquette, 3 pour le parquet et 6 abstentions. Avant de prendre une décision, Hubert Dethurens demandera l'avis d'un acousticien, afin de ne pas répéter les expériences précédentes de nos diverses salles communales, pour lesquelles il a fallu entreprendre à posteriori de coûteux travaux acoustiques, notamment pour la halle sportive.

Le maire montre également les échantillons de lambris qui seront posés dans la salle du conseil et précise en outre que la peinture de la façade extérieure ne sera certainement pas acceptée par la CMNS. Un nouveau devis pour refaire le crépi a donc été demandé qui coûtera certainement plus cher que la peinture, puisqu'il faudra lisser le crépi actuel avant de refaire un nouveau.

### 4. Modification de la loi cantonale sur la gestion des déchets – consultation des communes

Le maire annonce qu'il pense proposer que l'article 43 fasse aussi mention des règlements communaux. De plus, à l'art. 44, alinéa 1, il suggère d'ajouter, « y compris les personnes désignées par le conseil administratif au sein de la commune » afin de donner la possibilité aux autorités communales d'amender les contrevenants. L'ensemble du Conseil abonde dans ce sens.

### 5. Nomination du bureau de vote pour 2019

Le maire informe le CM que les personnes suivantes ont accepté de remplir à nouveau les fonctions du bureau de vote en 2019 et les en remercie :



Monsieur Pascal Koumrouyan, Président  
Madame Carolina Stücklin, Vice-présidente  
Madame Betty Aldi, suppléante du Président  
Madame Connie Fogler, suppléante de la Vice-présidente.

## 6. Communications de l'exécutif

- ❖ *Fonds de bienfaisance* : le maire informe qu'un don de CHF 2'000.— a été effectué auprès de la Chaîne du bonheur pour soutenir les victimes du tsunami en Indonésie.
- ❖ *Réponse du FI* : lecture est faite de la réponse du Fonds intercommunal concernant notre demande de subvention pour la rénovation du terrain synthétique. Le FI estime qu'il manque des éléments pour attester du caractère intercommunal de cette infrastructure et donc, n'entre pas en matière. Bradley Stillwagon très déçu signale qu'il s'agit d'une nouvelle démonstration de l'inégalité entre les subventions accordées au sport et à la culture. Le maire va prendre contact avec les communes de la Champagne afin de proposer la création d'une fondation intercommunale, mais il est conscient que cela va être très complexe. En effet, à chaque tentative précédente, il s'est heurté au refus net des magistrats des communes voisines, ceux-ci prenant déjà en charge leurs propres infrastructures sportives.  
Hubert Dethurens réitère le soutien de la commune au club, mais son expansion pourrait être limitée. Le maire ajoute que le président du club a, par ailleurs, envoyé une demande de subventionnement au Fonds cantonal d'aide au sport.
- ❖ *Travaux aux bâtiments* : les terrasses de Vy-Neuve 3, dont les fondations ont été déstabilisées lors des inondations du mois de juin, ont été remises en état. Maison-Forte 2 : un sas a été ajouté, évitant ainsi que la pluie ne rentre par la porte de cet appartement au rez.
- ❖ *Pompiers* : le maire avise qu'il accepte la candidature d'un sapeur de 36 ans, mais à titre exceptionnel. En effet, il précise qu'il estime important que les sapeurs intègrent la compagnie avant 35 ans, car la motivation et la condition physique ne sont pas les mêmes. Thierry Arn explique avoir discuté de cette problématique avec le candidat et s'engage à mettre fin à l'activité du sapeur si celui-ci ne se révèle plus opérationnel. Il trouve regrettable de renoncer à un volontaire juste en raison de son âge.
- ❖ *Pétition GAM* : lecture est donnée du courrier d'Antoinette et Laurent Thévenoz remerciant la commission des loisirs et des sports, ainsi que le GAM pour la prise en compte des demandes évoquées dans la pétition soumise et les améliorations constatées.

## 7. Divers

- ❖ *Coffrets SIG* : le maire présente le projet des SIG concernant 3 coffrets qui permettront de diviser la commune en plusieurs secteurs, ceci afin de minimiser les conséquences d'une coupure d'électricité en cas de sinistre.



Les coffrets n'étant pas très esthétiques et plutôt volumineux, il sera demandé de les orner d'un décor.

- ❖ *Rangement du terrain de foot* : Bradley Stillwagon souhaite que le club aide d'avantage au rangement du terrain de football, notamment en remisant les buts dans les emplacements prévus à cet effet. Cette demande a déjà été relayée auprès du président du club.
- ❖ *Taille-haie et souffleuse* : Bradley Stillwagon demande que, lors d'un prochain achat de matériel, soit envisagée l'acquisition d'un taille-haie ou d'une souffleuse à accumulateur, afin d'éviter l'utilisation d'une génératrice et de câbles et de diminuer les nuisances sonores.
- ❖ *Revêtement phono-absorbant* : Bradley Stillwagon demande si, lors des travaux de mise en séparatif, la réfection des routes sera prévue en revêtement phono-absorbant, le prix de celui-ci étant 10-15% plus élevé qu'un revêtement classique, mais subventionné par la Confédération. Hubert Dethurens lui répond qu'il doit se renseigner, mais il ne semble pas utile lorsque la vitesse ne dépasse pas 40Km/H. De plus ce revêtement semble plus fragile, notamment avec le passage régulier de véhicules lourds. Il ajoute que, lors des analyses préliminaires de la route de l'Eaumorte, il s'avère que le revêtement actuel est pollué et qu'il nécessitera une décharge particulière lors des travaux du séparatif.
- ❖ *Mise en séparatif* : une date a été fixée le jeudi 10 janvier pour une séance de communication au public concernant la première phase des travaux. Celle-ci reste à confirmer, les citoyens en seront avisés, soit par tous-ménage, soit individuellement.
- ❖ *Tampons des chaises* : Dominique Pascual informe qu'il manque des tampons aux chaises de la petite salle communale.
- ❖ *Fontaine* : Jean Batardon informe que le mur derrière la fontaine s'effondre.

## 10. Questions du public

Pas de public présent.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 21h10.

Nadia Dupraz  
Secrétaire communale